

RAPPORT ANNUEL SUCCINCT 2025

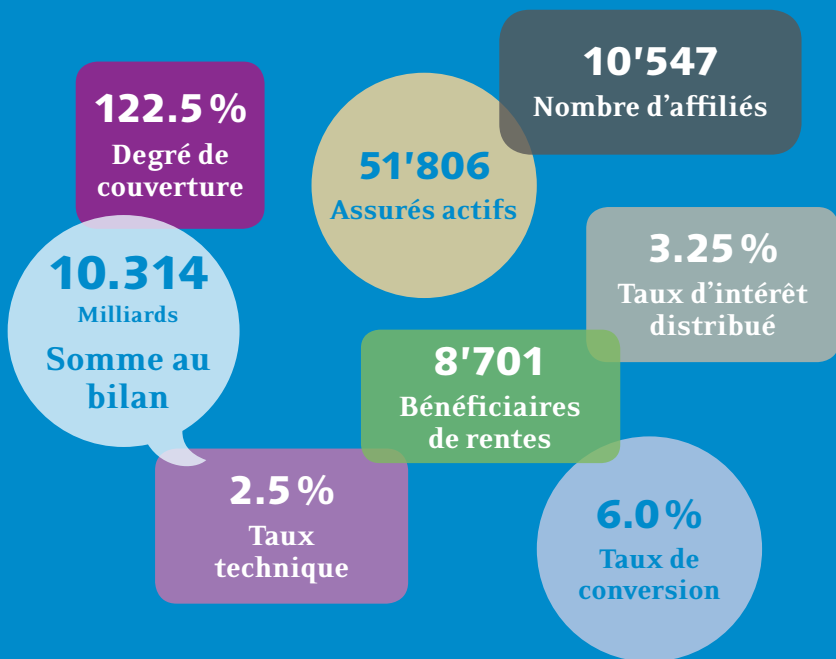


CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CHIFFRES CLÉS 2025



CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION

En 2025, le Conseil de fondation a connu plusieurs changements. Il est à présent composé des membres suivants: Aldo Ferrari (président), Bruna Campanello, Anne Deage, Luc Dupuis et Yannick Egger, pour les représentants des salariés;

Ivan Slatkine (vice-président), Michel Rossier, Pascal Schwab et Robert Zoells, pour les représentants des employeurs. Le processus de désignation d'un nouveau membre représentant des employeurs est en cours.

LA CIEPP FRANCHIT LE CAP DES 10 MILLIARDS EN 2025

Des conditions macroéconomiques favorables, une croissance résiliente, une inflation en recul et des baisses de taux d'intérêt ont soutenu les marchés financiers en 2025. Malgré un épisode de volatilité lié à l'implémentation de tarifs douaniers par l'administration Trump, les bourses mondiales ont rapidement retrouvé leur trajectoire haussière, portées par la croissance soutenue des bénéfices des entreprises. Dans ce contexte, la CIEPP enregistre une performance positive de 6.08% et clôture l'année avec un total de bilan supérieur à 10 milliards de francs. La Caisse atteint un degré de couverture (rapport entre la fortune nette et les engagements) de 122.5% au 31 décembre 2025.

À l'appui, notamment, des éléments précités, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3.25% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2025, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2026, soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Il a également décidé d'attribuer une 13^{ème} rente à

tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la CIEPP gérât la prévoyance professionnelle de 10'547 entreprises et indépendants, soit 51'806 assurés. Le nombre de rentiers s'élevait à 8'701. En 2025, les contributions facturées ont atteint 472 millions de francs.

PERFORMANCE DES PLACEMENTS

L'année 2025 a été marquée par un environnement de marché particulièrement mouvementé au premier semestre. Un choc tarifaire début avril a entraîné une correction marquée des marchés boursiers mondiaux. Entre la mi-février et le 7 avril, les actions aux États-Unis, en Europe et en Suisse ont perdu jusqu'à 20%. Dès la mi-mai, les marchés ont opéré un rebond en V, retrouvant rapidement des niveaux élevés. Cette reprise a été soutenue par un assouplissement monétaire généralisé, rendu possible par la modération de l'inflation. La BCE a procédé à quatre baisses de taux de 0.25%, la FED à trois, et la BNS à deux.

La croissance économique est restée solide aux États-Unis et en Europe, portée par la consommation intérieure, les investissements dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle et dans les dépenses militaires. Les bénéfices des entreprises ont progressé et les spreads de crédit se sont nettement resserrés, atteignant en fin d'année des niveaux historiquement bas. Malgré les tensions internationales, les principaux marchés actions mondiaux ont atteint de nouveaux records, tandis que la recherche de diversification a favorisé une hausse accrue des métaux précieux.

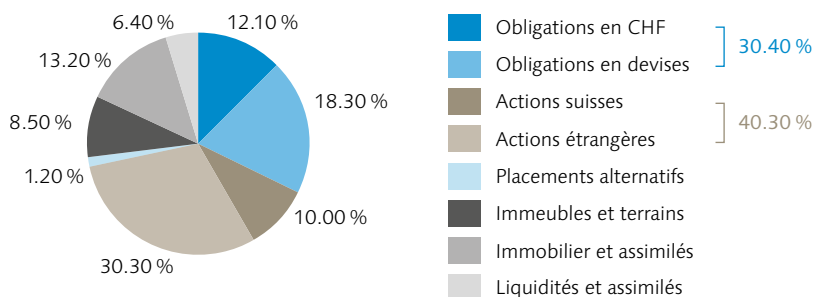
Dans ce contexte, la CIEPP a entrepris plusieurs actions structurantes en matière de gestion de fortune. En début d'année, l'indice stratégique a été ajusté, notamment pour les actions internationales et l'immobilier indirect. Le rééquilibrage annuel du portefeuille a été réalisé en mars. L'exposition aux bons du Trésor américain (11 % de la fortune) a été réduite de moitié en raison d'incertitudes fiscales et afin de renforcer la diversification. Les montants ainsi libérés ont été réalloués vers des obligations gouvernementales européennes.

La Caisse a sensiblement renforcé son exposition aux prêts privés accordés à des entités publiques, ceux-ci offrant

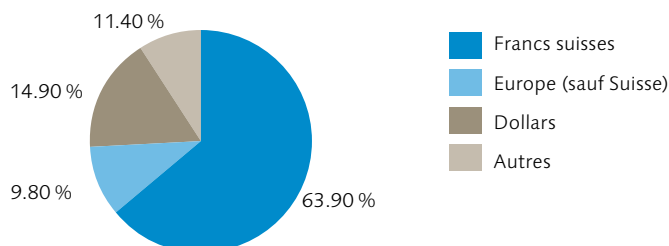
une alternative attractive aux liquidités et aux obligations en francs suisses dont les rendements se sont nettement contractés, certains dépôts bancaires affichant même des taux négatifs. Cette stratégie lui a permis de préserver du rendement tout en diversifiant ses sources de revenu.

En conclusion, malgré l'instabilité observée en avril, la stratégie orientée sur le long terme et les choix de diversification, notamment vers les emprunts gouvernementaux européens et les prêts privés en francs suisses, ont permis de protéger le capital tout en bénéficiant de la dynamique de croissance du second semestre par le biais des expositions en actions.

Répartition par type d'investissement



Répartition monétaire (sans les titres de gage immobilier)



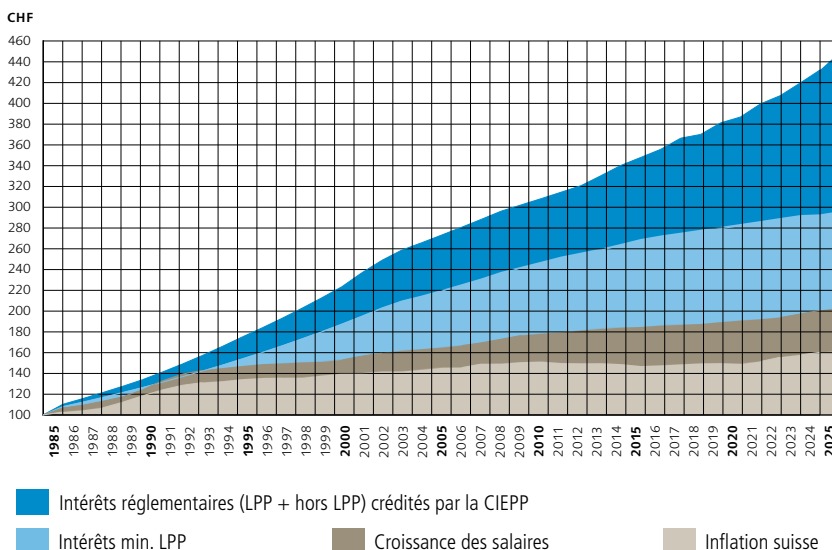
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, la CIEPP adapte son règlement de prévoyance pour offrir davantage de flexibilité. Les assurés en congé non payé disposent désormais de trois options de couverture. Les assurés peuvent aussi désigner les bénéficiaires du capital décès – et le cas échéant du

capital supplémentaire – et définir la répartition des quotes-parts.

Par ailleurs, plusieurs dispositions ont été clarifiées, notamment celles sur l'assujettissement au plan Minima et la retraite partielle.

Politique en matière d'attribution des excédents



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

En 2025, la CIEPP a poursuivi son engagement actionnarial en exerçant ses droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires de l'ensemble des sociétés suisses détenues en direct. Le fonds Achillea, lancé en janvier 2021, a également permis l'exercice des droits

de vote sur les plus importantes sociétés européennes, américaines et japonaises, soit plus de 500 sociétés étrangères. Il en résulte une profondeur de vote totalisant 64% de la fortune investie en actions.

Les allocations en actions suisses, internationales et en obligations suisses ont été analysées selon les critères ESG, permettant à la CIEPP de participer activement aux pools d'engagement d'Ethos et d'orienter les axes de dialogue tels que le respect des droits humains, la préservation de la biodiversité et la réglementation des grandes sociétés technologiques.

En immobilier direct, le fait marquant de l'année est le lancement d'un important projet de rénovation énergétique d'un immeuble comprenant plus de 180 logements. Cette opération, conforme au

programme de rénovations établi par la Caisse, vise une réduction des besoins énergétiques de plus de 50 % et l'obtention du label THPE-rénovation.

La CIEPP a réalisé un rapport de durabilité conforme aux exigences de l'ASIP couvrant l'année 2024. Le rapport de durabilité pour l'année 2025 sera publié sur le site de la CIEPP durant le troisième trimestre 2026.

PERSPECTIVES

La situation géopolitique est pour le moins tendue et son corollaire, la flambée des prix de l'énergie, rend l'exercice visant à formuler des perspectives, difficile. Pour nous, qui restons attachés aux enseignements des Lumières et qui refusons le déni, conséquence inévitable de promesses non réalisables ou formulées pour plaire, il n'est de perspective sans évaluation des faits.

L'année 2025 a été très positive pour les investissements de la CIEPP. Avec une performance de plus de 6 %, nous avons

pu consolider notre taux de couverture tout en distribuant un intérêt de 3.25 % à nos assurés actifs et une rente mensuelle supplémentaire aux personnes retraitées. Il est utile de rappeler que ces dernières perçoivent de la CIEPP une rente moyenne qui se situe à un peu plus de CHF 1'600 par mois ; jointe à 65 ans, à une rente mensuelle AVS de l'ordre de CHF 2'000, on mesure plus aisément ce dont on parle. Il n'est de système de prévoyance professionnelle ou d'assurance sociale qui ne repose sur le principe de solidarité entre générations, entre

actifs et retraités, invalides et survivants mais aussi entre collectif d'entreprises affiliées, solidaires selon leur taille ou leur secteur d'activité. La CIEPP compte dans ses affiliés diverses entreprises dans des branches soumises à des aléas conjoncturels distincts, de plus en plus volatils. Cette solidarité et cette vision d'une institution gérée paritairement par les associations patronales et syndicales au service de leurs membres ont fait leurs preuves. Elles reposent sur une approche responsable, adaptée aux objectifs fixés par nos affiliés et assurés, dans le cadre défini par le peuple suisse dans sa Constitution fédérale.

Nous n'entendons pas abandonner notre vision qui vise à rendre à nos affiliés et assurés la partie des gains qui leur revient, mais sans remettre en cause l'équilibre de la CIEPP ni sa capacité à faire face aux défis qui l'attendent; c'est ce que nous faisons et continuons de faire. Il ne nous appartient pas de verser des intérêts à nos assurés qui ne représentent pas des gains effectués ou à venir; ceci pour plaire ou faire des déclarations publiques dont l'effet est immédiat et le prix à payer différé, voir non garanti. Les valeurs qui ont permis à la CIEPP de se développer reposent sur une gestion responsable et dynamique à long terme. L'année 2026 nous rappelle l'importance d'avoir constitué des réserves adéquates qui vous appartiennent et qui vous reviennent et qui nous unissent pour faire face au soubresaut et aux lubies d'une gouvernance mondiale préoccupante.

Après 14 ans passés au sein de le Conseil de fondation, le moment est venu de prendre congé de la CIEPP par respect pour notre institution et pour les personnes qui nous font confiance; ceci en adéquation avec nos règles de gouvernance et la limitation de mandats qui l'incarne. C'est un honneur d'avoir pu partager cette responsabilité avec les femmes et les hommes qui, au quotidien, s'engagent au service de la CIEPP à tous les niveaux. Avec nos affiliés et assurés, chacun d'entre eux participe à la devise inscrite en préambule de notre Constitution à savoir «que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Bon vent à la CIEPP!

Aldo Ferrari
Président du Conseil de fondation

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

Ce bilan (selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26) est une version succincte de celui soumis à l'organe de révision de la CIEPP et approuvé par ce dernier.

	en milliers de CHF	
	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
ACTIF		
A) Placements	10'224'691	9'401'116
Liquidités et placements à terme	654'364	468'809
Obligations	3'117'025	3'026'952
Immobilier et assimilés	1'348'687	1'232'361
Actions	4'118'233	3'703'535
Placements alternatifs		
Private Equity	29'938	30'445
Microfinance	89'221	93'845
Immeubles et terrains	867'223	845'169
B) Compte de régularisation actif	89'418	112'029
Affiliés et agences	50'139	50'794
Fonds de garantie	2'465	2'182
Impôt anticipé	19'125	42'724
Comptes courants des régies	2'883	1'300
Intérêts et dividendes à recevoir	12'236	10'761
Autres actifs transitoires	2'570	4'268
TOTAL DE L'ACTIF	10'314'109	9'513'145

	en milliers de CHF	
PASSIF	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
D) Engagements	234'137	224'836
Prestations de libre passage et rentes	229'790	223'404
Autres dettes	4'347	1'432
E) Compte de régularisation passif	15'899	27'028
F) Réserves de cotisations des employeurs	40'316	40'658
G) Provisions non techniques	673	674
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	8'180'088	7'738'525
Capital de prévoyance des assurés actifs	5'677'277	5'376'956
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'353'501	2'175'121
Provisions techniques	149'310	186'448
I) Réserve de fluctuation de valeur	1'842'996	1'481'424
J) Fonds libres		
Situation en début de période	0	0
Z) Excédent de charges (-) / produits	0	0
Situation en fin de période	0	0
TOTAL DU PASSIF	10'314'109	9'513'145

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS: EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

	en milliers de CHF	
	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations et apports ordinaires	532'052	516'640
Prestations d'entrée	654'207	425'067
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'186'259	941'707
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-325'765	-304'475
Prestations de sortie	-620'494	-626'182
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-946'259	-930'657
Constitution / Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs	-300'322	-105'929
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-178'380	-111'136
Variation des provisions techniques	37'138	-21'785
Variation de la réserve de cotisations des employeurs	342	2'098
Charges d'assurance	-2'894	-2'820
Résultat net de l'activité d'assurance	-204'116	-228'522
Résultat net des placements	583'934	763'209
Autres produits	326	196
Autres frais	-105	-244
Frais d'administration	-18'468	-18'311
Excédent de charges (-) / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	361'571	516'328
Dissolution / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-361'571	-516'328
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS	0	0

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Michel ROSSIER

Christelle SCHULTZ

Pascal SCHWAB

Ivan SLATKINE*, *Vice-président*

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Anne DEAGE

Luc DUPUIS

Yannick EGGER

Aldo FERRARI*, *Président*

* *Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO, *Directeur*

Élodie BURIA, *Directrice adjointe*

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 552 66 90

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80